Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

ACADEMIE DE_____

CONFIDENTIEL

BREVET PROFESSIONNEL
AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

GUIDE DE CORRECTION

Ce dossier contient 7 folios, page de garde comprise.

Le corrigé proposé ne constitue pas un "corrigé type" mais un guide. Seront surtout appréciées, outre les connaissances, les capacités et méthodes d'analyse du candidat.

1) DÉTECTION INCENDIE

Pour l'ensemble de cette partie, il ne sera pas tenu compte des coûts de revient.

La nouvelle unité de production va être équipée d'un système de sécurité incendie.

L'installateur sélectionné par la direction propose 2 types de détecteurs : des optiques de fumée ou des optiques de flamme.

a) *Avantages et inconvénients de ces deux technologies en fonction de leur localisation .* (6 points)

Détecteur optique de fumée

	Atelier de Production	Zone de stockage « entrepôt »
Avantages	*Plus précoce que le détecteur de flamme*	—
Inconvénients	*Alarmes intempestives suite aux dégagements de vapeurs*	*La hauteur de l'entrepôt interfère sur la rapidité de détection*

Détecteur optique de flamme

	Atelier de Production	Zone de stockage « entrepôt »
Avantages	*Beaucoup moins sensible aux dégagements de vapeurs* *Dégagement immédiat de flamme pour le risque principal*	*Plus efficace que les détecteurs de fumées pour les grands volumes ou les grandes hauteurs*
Inconvénients	*Très peu adaptés aux feux d'origine électrique*	—

b) Détecteurs préconisés , par type de local. (2 points)

Atelier de Production	Zone de stockage « entrepôt »
Optique de flamme	*Optique de fumée*

c) Local administratif qui devra faire l'objet d'une étude plus particulière en ce qui concerne le choix des détecteurs. (2 points)

Le local 11, la salle fumeurs

---

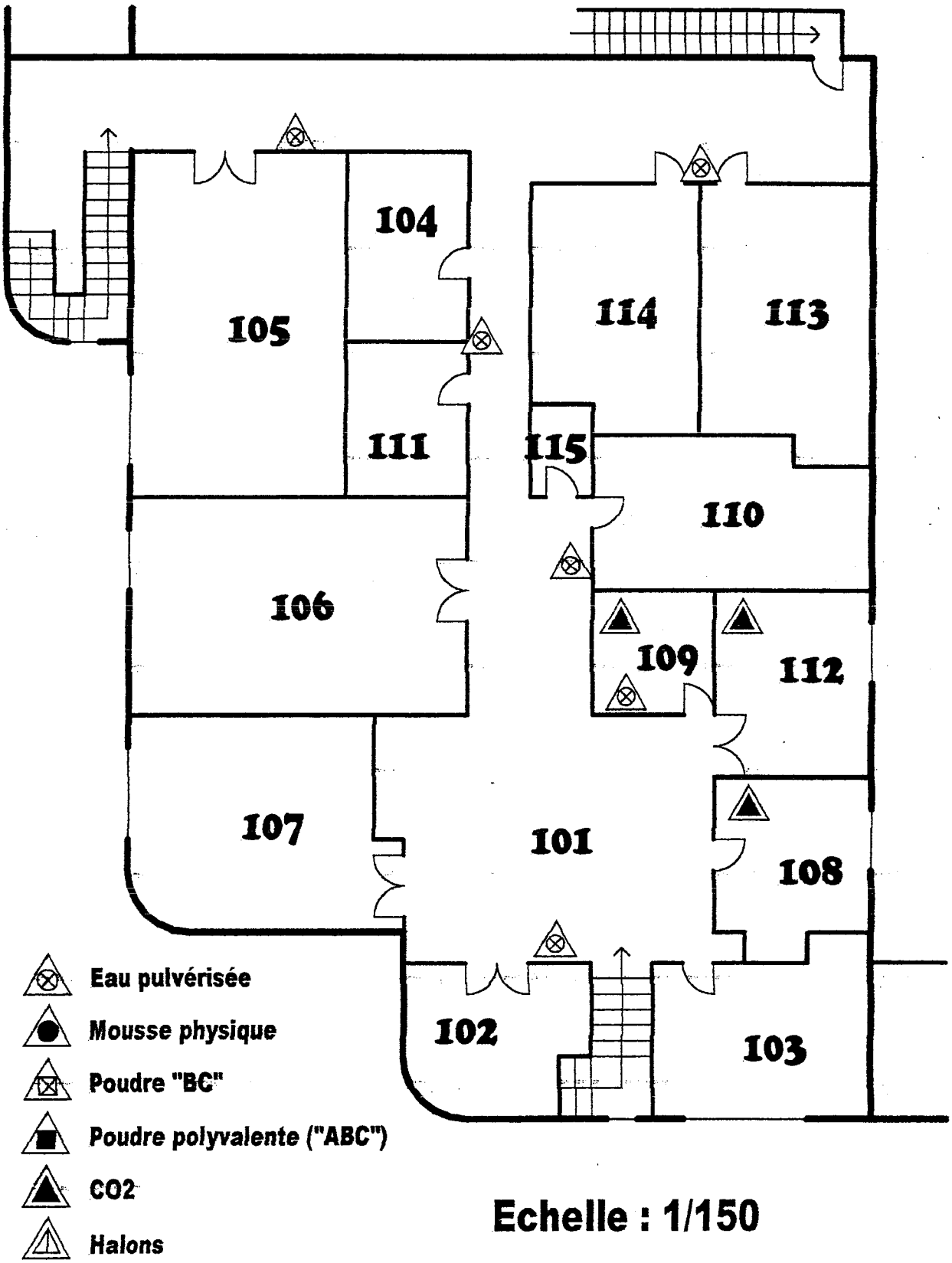
2) IMPLANTATION DES EXTINCTEURS

a) Classement des pièces du premier étage en "activités industrielles" et "activités tertiaires". (6 points)

Numéros des pièces Du local administratif (1er étage)	Classement « Activités industrielles »	Classement « Activités tertiaires »
101		X
102		X
103		X
104		X
105		X
106		X
107		X
108	X	
109	X	
110	X	
111		X
112	X	
113		X
114		X
115		X

b) Implantation des extincteurs au premier étage (locaux administratifs). (8 points)

CONFIDENTIEL



Partie II : Réglementation I.C.P.E.

CONFIDENTIEL

1) **Procédure imposée à l'entreprise : (2 points)**

Cette usine est soumise à une procédure de déclaration.

2) **Justification (à l'unité par défaut) (5 points)**

Dans l'unité, la production annuelle de chips est de 2300 tonnes.
La chaîne de fabrication de chips produit 6 jours par semaine et 47 semaines par an.
Le nombre de jours de production par an est donc : 6X47 = 282 jours.
Sachant que la production annuelle est de 2300 tonnes, la production journalière sera :
2300 : 282 = 8,15 tonnes/jour (résultat arrondi à l'unité par défaut = 8 tonnes/jour).
La Nomenclature des I.C.P.E.rubrique 2220 précise : alimentaires (...) la quantité entrant étant de :

1- *supérieure à 10 t/jour..... = A (autorisation) , R = 1 (rayon d'affichage de l'enquête publique en kilomètre).*
2- *supérieur à 2 t/jour, mais inférieure ou égale à 10 t/jour = D (déclaration).*

Partie III : Prévention contre la malveillance

1) **Moyens mécaniques de protection nécessaires au niveau du bureau "vente en direct " : (6 points)**

Localisation	Moyens proposés	Observations
Porte d'accès	*Renforcement de l'huisserie, dispositif "anti-pince", verrouillage multipoints.*	
Fenêtre du local	*Barreaudage (peu propice à une image commerciale) ou rideau métallique.*	
Coffre	*Coffre-fort conforme aux normes NFA2P.*	
Plafond	*Renforcement ou protection par système anti-escalade en partie supérieure des murs.*	*Construit en panneau de placoplâtre, il constitue une paroi de faible résistance.*

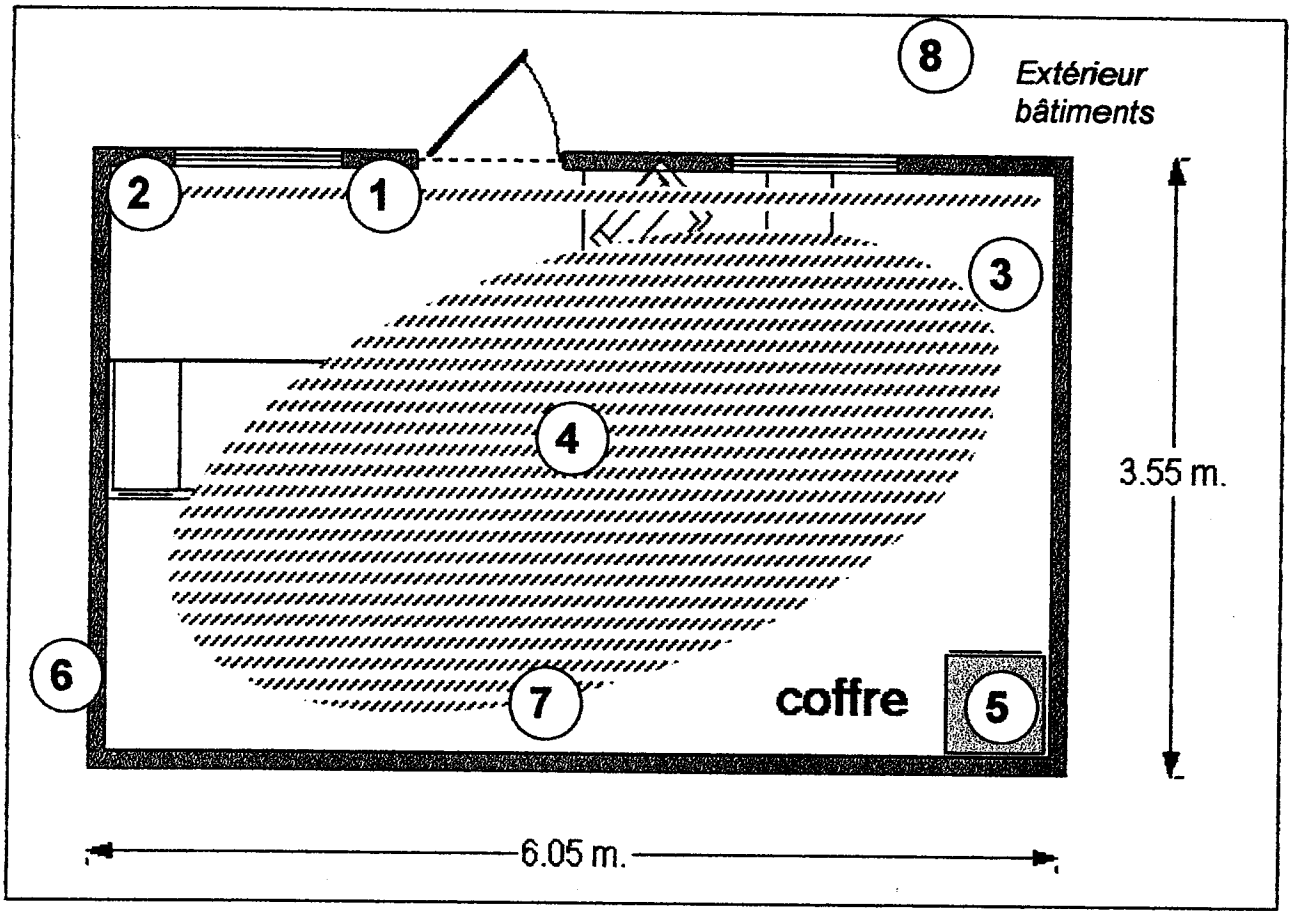
2) phases de l'analyse pour l'adaptation de l'installation envisagée aux dispositions de la règle APSAD correspondante. (16 points)

CONFIDENTIEL

Phase	Démarche	Adaptation au site	Observations/ référence
1	*Localiser le ou les secteurs sensible (s)*	*Le bureau "vente en direct" constitue un secteur sensible.*	*Exemple*
2	*Définir la règle APSAD applicable au site.*	*Les locaux sont à usage professionnel donc application de la règle R.55.*	*Exemple*
3	*Déterminer les dispositions spécifique à l'assurance adaptées.*	*Bâtiment surveillé d'une superficie totale développée inférieure à 600 m² (565m²) (B.2°Dispositions spécifiques à l'assurance)*	*L'entreprise améliore les conditions de sécurité sur prescription de son assureur*
4	*Situer la classe de risque.*	*Fonds et valeurs classe 5*	*Tableau B-2.2 (le tableau annexe 3 – classes de risques ne sera pas utilisé)*
5	*Définir les degrés et nature de détection.*	*Périmétrique et intérieure surfacique : DD5 (totale)*	*Tableau B-2.2 (Surveillance)*
		Volumétrique : DD4 (généralisée)	
6	*Analyser les objectifs de surveillance.*	*DD5 périmétrique totale (issues, ouvrants, ppfr donnant sur l'extérieur.)*	*Déjà installée (Nota questionnaire dossier I)*
		DD5 surfacique totale (détection de passage par l'ouverture de toutes les issues et ouvrants intérieurs (porte et fenêtres) + détection de passage permettant l'accès par détérioration des issues ouvrants et ppfr intérieur. (plafond = paroi de faible résistance à moins de 4 m d'un niveau accessible)	*Tableau Degrés de détection (A-2.1.5) (R.55)* *A mettre en place* *Définition ppfr – A-2.1.3.2 (R.55)*
7	*Préconiser les moyens à installer*	*DD4 volumétrique (généralisée) : détection de déplacement dans un local*	
7a	*Détecteurs*	*Surfacique : détecteur infrarouge passif en configuration rideau sur la porte et les fenêtres du bureau + détecteur sismique dans le plafond*	
		Volumétrique : détecteur bivolumétrique à l'intérieur du bureau (prise en compte centrale)	
		Surveillance des fonds et valeurs *En période d'exploitation (Alarme agression ou alarme coffre-fort)*	*A-2.1.4 (R.55)*
		Hors période d'exploitation (détection ponctuelle sismique et thermique sur le coffre).	*B.2.2. (R.55)°*
7b	*Moyens d'alarme*	*une sirène intérieure - une alarme lumineuse* *+* *une sirène extérieure ou un transmetteur téléphonique*	*B.2.3.3. (R.55)°*

CONFIDENTIEL

2) Mise en place des moyens de détection dans le bureau "vente en direct". (7points)



N°	Moyen	Observations
1	*Centrale d'alarme*	*Exemple*
2	*Détecteur infrarouge passif*	*Configuration rideau (couverture surfacique + protection centrale d'alarme) temporisé 20'*
3	*Détecteur bivolumétrique (H.F. – I.R.P.°)*	*Protection volumétrique*
4	*Détecteur sismique plafond*	*Paroi de faible résistance*
5	*Détecteurs ponctuels sismique et thermique*	*Protection coffre*
6	*Sirène intérieure*	*Intérieur des bâtiments mais hors secteur sensible*
7	*Alarme lumineuse*	
8	*Sirène extérieure*	*A l'extérieur des bâtiments avec autorisation administrative*

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.